

La présente note de service est à transmettre à tous les enseignants de l'école, y compris les ZIL, les brigadiers REP+, les membres du RASED et autres personnels de l'éducation nationale qui y sont administrativement rattachés.

Sommaire

1. Cadre général : mise en œuvre du PPCR et réforme de l'évaluation professionnelle des enseignants
2. Le rendez-vous de carrière : objectifs et enjeux
3. Les enseignants concernés en 2022-2023
4. Préparation et déroulement du rendez-vous
5. Le compte-rendu

Annexes

1. Diaporama de présentation (réunion du 8/09/2022)
2. Document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière

Références :

- Arrêté du 5 mai 2017 relatif à la mise en œuvre du rendez-vous de carrière des personnels enseignants, d'éducation et de psychologues du ministère chargé de l'éducation nationale (consolidé par le décret du 30 août 2019)
- Ressource : <https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

1. CADRE GENERAL : LA MISE EN ŒUVRE DU PPCR ET LA REFORME DE L'ÉVALUATION PROFESSIONNELLE DES ENSEIGNANTS

La réforme de l'évaluation professionnelle des enseignants prévoit la mise en place de trois rendez-vous, « temps dédié pour porter un regard sur une période de vie professionnelle (en moyenne tous les 7 ans), à des moments où il semble pertinent de faire le point sur le chemin parcouru professionnellement. Il s'agit d'un temps d'échange sur les compétences acquises et sur les perspectives d'évolution professionnelle. » Une page du ministère est consacrée à l'explicitation des enjeux et des modalités de l'entretien de carrière. Je vous engage à vous y référer : <https://www.education.gouv.fr/rendez-vous-de-carriere-mode-d-emploi-41627>

2. LE RENDEZ-VOUS DE CARRIERE : OBJECTIFS ET ENJEUX

La rénovation des carrières enseignantes a modifié les finalités de l'évaluation professionnelle. La réforme de l'évaluation met fin à la notation.

L'accompagnement est au centre de cette réforme : cet accompagnement, qui prolonge le rendez-vous de carrière, peut être soit individuel, soit collectif, ou les deux. Les rendez-vous de carrière intègrent cette aspiration institutionnelle à un accompagnement individuel et collectif continu tout au long de la carrière, « lequel constitue une opportunité pour :

- favoriser le développement personnel et professionnel des agents.
- permettre à chacun de donner une orientation dynamique à sa carrière. »

Les enseignants de la circonscription qui sont concernés cette année par un rendez-vous de carrière ont été informés par un courriel automatisé via l'application nationale SIRHEN, et ont pu bénéficier d'une réunion d'information. Le diaporama qui s'y rapporte est consultable en [annexe 1](#). Il explicite le protocole du rendez-vous de carrière et le contextualise dans le cadre plus général de la réforme dite du PPCR.

3. LES ENSEIGNANTS CONCERNES EN 2022-2023

Sont concernés :

- Pour le premier rendez-vous de carrière, les personnels dans la 2ème année du 6ème échelon de la classe normale
- Pour le deuxième, les personnels au 8ème échelon de la classe normale avec une ancienneté comprise entre 18 et 30 mois
- Pour le troisième, les personnels dans la 2ème année du 9ème échelon de la classe normale.

A l'issue des deux premiers rendez-vous, 30 % des enseignants pourront bénéficier d'une accélération de leur carrière d'une année. Le troisième rendez-vous de carrière sert à déterminer le moment plus ou moins précoce de passage à la hors-classe.

Les enseignants bénéficient d'une information à chaque étape :

- Début septembre : information individuelle de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de l'année scolaire à venir

Au plus tard 15 jours avant la date du rendez-vous de carrière : communication de la date sur la boîte académique personnelle (suivre le lien pour accepter le rendez-vous). Si, pour une raison ou une autre, la date prévue devait poser difficulté, merci de prendre contact avec le secrétariat.

- Après : information par notification dans l'application SIAE (ARENA) et dans la messagerie professionnelle et i-prof de la mise à disposition :
 - des appréciations de l'IEN,
 - de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière.

4. PREPARATION ET DEROULEMENT DU RENDEZ-VOUS

Déroulement

- Le rendez-vous de carrière dépend de la situation singulière du personnel concerné.

Contexte professionnel	Modalités d'organisation
Cas 1 : Professeur des écoles ayant un support de classe	Une inspection suivie d'un entretien avec l'IEN
Cas 2 : Professeur des écoles sans support de classe	Un entretien avec l'IEN

- **Cas n°1 :**

L'entretien a vocation à aborder les contenus des séances observées et, bien au-delà, l'inscription de ces enseignements dans une perspective plus large : leur progressivité à l'échelle de l'année et du cycle, la relation pédagogique, l'inscription dans une équipe de maîtres, les relations avec la communauté éducative, la dynamique de développement professionnel, le retour réflexif sur le déroulé de carrière, la projection vers l'aval...

- A titre indicatif, le temps d'observation de votre pratique de classe durera au minimum environ 1h30. A l'issue, un entretien d'une heure à une heure quinze sera organisé.
- Je vous remercie de me permettre d'observer deux séances d'apprentissage, dont une en français ou en mathématiques.

Je souhaite également pouvoir consulter des documents supports en relation avec cette observation. Merci de anticiper leur mise à disposition :

- Le cahier d'appel
- Les documents significatifs de l'inscription de l'enseignant dans une politique d'école : projet d'école ; programmations d'écoles et/ou de cycle ; comptes-rendus des réunions des équipes de maîtres et de cycles ; synthèse des évaluations nationales CP-CE1 et/ou des tests académiques de fluence le cas échéant ; documents relatifs à la mise en œuvre des APC...
- Tous les documents éventuels susceptibles d'éclairer votre réflexion professionnelle et vos choix opérés en contexte : programmations de classe ; préparations de séquences et de séances ; cahier-journal ; outils de suivi des progrès des élèves ; supports relatifs à la prise en compte des élèves à besoins éducatifs particuliers (PPRE, Gevasco, PAI, PAP...)
- Les documents liés à la dimension collective de la prise en charge des élèves : document de liaison pour les temps partiels ou fractionnés, document de liaison avec le remplaçant
- Les supports (cahiers, classeurs, outils référents...) de deux élèves dont l'un en réussite et l'autre aux résultats plus fragiles.

Pour les classes maternelles, la question de l'évaluation fera également l'objet de l'observation : carnets de suivi, travaux des élèves, et tous supports permettant (en MS-GS surtout) de concourir à la conscientisation des apprentissages en cours (exemple : cartes des savoirs).

De manière générale, merci de mettre à ma disposition les outils des élèves et les documents de préparation de la classe que vous jugerez pertinents.

Cas n°2 :

Si vous êtes directeur ou directrice d'école, je consulterai en outre :

- Aspects réglementaires :
 - Les registres réglementaires (matricule, sécurité, inventaire...) ;
 - Le règlement intérieur ;
 - Le protocole de surveillance
 - Les registres de sécurité, le DUER
 - Les PPMS
- Supports liés au pilotage pédagogique de l'école et aux partenariats avec les familles
 - Le projet d'école
 - Les programmations d'écoles et autres documents de mise en cohérence pédagogique
 - Les comptes-rendus de conseils de maîtres
 - Les comptes-rendus des équipes éducatives et des équipes de suivi de scolarisation ;
 - Les outils de circulation de l'information et tout document utile à la compréhension du fonctionnement de l'école que vous jugerez utile d'aborder.

Pour les personnels non chargés d'un support de classe, l'entretien portera sur la contribution à l'activité du service, les capacités relationnelles et l'aptitude à travailler en équipe ainsi que l'aptitude à l'animation d'équipe ou à la conduite de projet. L'envoi de documents relatifs à un projet ou à une action plus spécifique qu'ils souhaiteraient porter à notre connaissance est envisageable.

Quelques points d'attention particuliers en lien avec le contexte actuel de la politique éducative et le projet de circonscription:

Je serai en particulier attentif aux éléments suivants :

- Cohérence et progressivité des apprentissages
- Sens des situations scolaires pour les élèves et mise en œuvre d'une évaluation positive
- En particulier à l'école maternelle (« école de l'épanouissement et du langage »):
 - Enseignement du langage ; structuration du lexique et de la syntaxe
 - Enseignement progressif et raisonné de la conscience phonologique et du principe alphabétique
 - Prise en compte de l'élève en tant que personne douée d'intelligence, de sensibilité et respect de la pluralité de ses besoins
 - Mise en œuvre équilibrée en fonction de l'âge des enfants des quatre modalités d'apprentissage (apprendre en jouant ; en réfléchissant et en résolvant des problèmes concrets ; en s'exerçant ; en se remémorant et en mémorisant).
- En particulier à l'élémentaire:
 - Enseignement de la lecture (en particulier au CP-CE1, cohérence de l'enseignement des correspondances graphèmes-phonèmes, progressivité dans l'acquisition du code et respect du principe de déchiffrabilité des textes) ; enseignement des stratégies de compréhension (cycle 3)
 - Effectivité, régularité et diversité des situations de mise à l'écrit des élèves ; valorisation des traces ; autonomisation progressive des élèves par le recours à des référents.
 - Enseignement structuré du vocabulaire, de la grammaire et de l'orthographe
 - Enseignement explicite et structuré de l'oral
 - Enseignement structuré de la résolution de problèmes.

La préparation du rendez-vous de carrière

- L'entretien permettra d'échanger sur les différents items contenus dans le document de référence de l'entretien ([annexe 2](#)). Pour vous préparer, vous avez la possibilité de renseigner ce document, qui est destiné à vous aider à une auto-analyse de votre pratique professionnelle. Merci de le transmettre au secrétariat de l'inspection en amont du rendez-vous de carrière, en prévoyant un délai de 2 à 3 jours afin de me permettre de le consulter à l'avance dans de bonnes conditions.
- Merci de m'envoyer, dès réception d'un avis de rendez-vous de carrière, l'emploi du temps hebdomadaire de la classe, et de porter à ma connaissance tout événement particulier (créneau natation, sortie scolaire...) susceptible de poser difficulté.

5. LE COMPTE-RENDU

Le compte rendu du rendez-vous de carrière sera réalisé à partir du modèle annexé à l'arrêté du 5 mai 2017. Il est consultable aux pages 17 et suivantes du guide national du rendez-vous de carrière, consultable via le lien : <https://www.education.gouv.fr/media/48144/download>
 Il s'appuie sur le référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BOEN n°30 du 25 juillet 2013).

—

Le rendez-vous de carrière constitue un temps fort et important dans un parcours professionnel. Je souhaite qu'il vous soit bénéfique, et que la discussion qu'il permet d'ouvrir soit l'occasion pour vous de mettre à jour les composantes de votre professionnalité au service des élèves et de l'institution que nous servons. Je me réjouis de vous rencontrer à cette occasion.

L'inspecteur de l'Éducation nationale



David Tournier

EMARGEMENT :

NOM, prénom	Emargement	NOM, prénom	Emargement	NOM, prénom	Emargement